



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	35
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	3
Nombre de votants	34
Date de convocation	17/09/2020
Certifiée exécutoire le	24/09/2020
Affichée le	24/09/2020
Transmis en préfecture	24/09/2020

Le vingt et un septembre deux mille vingt à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean Pierre, BOUCHOT Estelle BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie,

GARAI Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, JOUCHOUX Jean Luc, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Robert, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, VIGROUX SARDEENNE Josiane

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal, HUOT Laurence, LONGUET Jean François,

EXCUSES: CHABRILLANGES Maurice (donne procuration à COIGNAC Gérard), CHASSEING Daniel, COISSAC Vincent (donne procuration à RUAL Bernard), ROME Hélène, (donne procuration à COUTURAS Alain),

Secrétaire : JOUCHOUX Jean Luc

90- 2020 Arrêt du projet de plan local d'urbanisme de la commune de Chamberet

Monsieur le Maire explique que la commune n'a pas souhaité approuver le PLU arrêté le 24 mai 2019 et mis à l'enquête publique du 16 septembre 2019 au 16 octobre 2019, des évolutions étant nécessaires tant sur le règlement graphique que sur le règlement écrit.

Monsieur le Maire présente les évolutions apportées telles que décrites dans la notice annexée à la présente, elles ont notamment permis de prendre en compte les observations formulées lors de l'enquête et lors de la consultation des personnes publiques associées suite au 1^{er} arrêt.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-14, L. 300-2 et R. 153-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2011 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire dans sa séance du 27 février 2017 décidant de poursuivre l'élaboration du PLU ;

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal de Chamberet réunit le 20 mai 2019 sur le projet de PLU avant arrêt ;

Vu la délibération d'arrêt du PLU du conseil communautaire en date du 24 mai 2019 ;

Vu la consultation mise en œuvre ;

Vu l'arrêté portant organisation de l'enquête publique entre le 16 septembre et le 16 octobre 2020 ;

Vu les évolutions apportées après enquête publique ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide,

1 – d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme tel que modifié conformément à la notice annexée à la présente délibération ;

2 – de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le plan local d'urbanisme seront transmis au préfet du département de la Corrèze.

Conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de plan local d'urbanisme, tel qu'arrêté par le conseil communautaire, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois.

Fait à Treignac le 24/09/2020

Le Président, Philippe JENTY.

